



Conseil Communautaire 01 Octobre 2013 Mignavillers

Compte rendu de séance

Ordre du jour :

Finances

- | | |
|---|---|
| 1 - REGULARISATION DOMMAGE OUVRAGE – CUISINE CRECHE | 3 |
| 2 - DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES BIENS ACQUIS SUR LES BUDGETS SPANC | 3 |
| 3 - DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES BATIMENTS DESTINES AU PERISCOLAIRE | 3 |
| 4 - BATIMENT PERISCOLAIRE VILLERSEXEL – INTEGRATION DE L'EMPRUNT DANS LE BUDGET | 4 |
| 5 - TRANSFERT DE CHARGES DE LA COMMUNE DE COURCHATON | 4 |
| 6 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZA ESPRELS | 4 |
| 7 - LE PRESIDENT A PRESENTE LES DECISIONS MODIFICATIVES SUIVANTES : | 4 |

Administration générale

- | | |
|--|---|
| 8 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OPAC | 5 |
| 9 - ORGANISATION DES ASTREINTES HIVERNALES | 6 |
| 10 - CREATION DE LA COMMISSION POUR LE CHOIX DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC | 6 |
| 11 - CONVENTION PARTENAIRES EXTERIEURS | 6 |
| 12 - BORNAGE DU TERRAIN A ESPRELS – MICRO-CRECHE | 6 |

Statuts

- | | |
|---|---|
| 13 - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL POUR LE NUMERIQUE | 6 |
|---|---|

Périscolaire

14 - FERMETURE DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES LE MERCREDI APRES-MIDI 7

Points ajoutés

15 - ACQUISITION D'UN NOUVEAU CAMION 7

16 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE A L'HABITAT 7

17 - AIDE A LA PIERRE 8

18 - REHABILITATION DES DECHARGES – ANALYSES COMPLEMENTAIRES
POUR LA DECHARGE DE VILLERSEXEL 8

19 – MODIFICATION FINANCIERE AUPRES DES FRANCAS POUR L'OUVERTURE
DU CENTRE PERISCOLAIRE A ATHESANS 8

20 - SAISINE D'UN AVOCAT 9

21 - MICRO-CRECHE - ESPRELS 9

FINANCES

1 - Régularisation dommage ouvrage – cuisine crèche

Suite à la fin de l'opération et au coût définitif de la construction, le montant définitif de l'assurance dommage ouvrage est de 7.050 €. Le conseil communautaire a validé l'ouverture des crédits nécessaires au budget sachant que l'inscription budgétaire est d'égale durée que celle de l'assurance soit 10 ans.

2 - Durée d'amortissement pour les biens acquis sur les budgets SPANC

Le conseil communautaire a validé les durées d'amortissement des biens acquis sur le budget SPANC à savoir :

Type de Bien	Durée d'amortissement
Bureaux	25 ans
Agencement du bureau	10 ans
Agencement léger	5 ans
Peinture, papier peint	3 ans
Revêtement de sol	5 ans
Gros travaux dans locaux	10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	7 ans
Outillage	5 ans
Matériel de bureau	
Mobilier	10 ans
Photocopieur	5 ans
Matériel électrique	7 ans
Téléphone, répondeur	3 ans
Magnétoscope, lecteur DVD	5 ans
Informatique	
Ordinateur	3 ans
Logiciel	2 ans
Automobile	5 ans
Biens incorporels	
Brevets	5 ans
Dessins	Durée d'exploitation
Autres	Durée des avantages procurés

3 - Durée d'amortissement pour les bâtiments destinés au périscolaire

La durée d'amortissement des bâtiments périscolaires n'a pas été prévue. Il convient de la fixer. On peut estimer l'amortissement d'un bâtiment entre 30 et 50 ans. Le Président a proposé une durée de 50 ans. Le conseil communautaire a validé la proposition à l'unanimité.

4 - Bâtiment périscolaire Villersexel – intégration de l'emprunt dans le budget

Suite au transfert du bâtiment périscolaire de Villersexel et à la réaffectation de l'emprunt à la communauté de communes, des crédits sont nécessaires pour faire face aux annuités. Le besoin s'élève à 10.600 € en capital (investissement) et 15.850 € en intérêt (fonctionnement) dont 1.050 € d'ICNE.

La décision modificative a été validée à l'unanimité.

5 - Transfert de charges de la commune de Courchaton

La CLECT a fixé le montant du transfert de charge au profit de la commune de COURCHATON à hauteur de 28.829 €. Le détail est présenté en séance.

Les membres du conseil communautaire ont validé la proposition à l'unanimité.

6 - Clôture du budget annexe ZA Esprels

Toutes les écritures étant terminées sur ce budget annexe, le conseil communautaire a donné son accord pour clôturer ce budget.

7 - Le Président a présenté les décisions modificatives suivantes

Régularisation FCTVA versé aux communes

Article	Libellé	Inscription BP	DM/Ouverture de crédit	Montant
D 10222	FCTVA	126.264 €	+ 300 €	126.564 €

Assurance dommage ouvrage – construction d'une cuisine à la crèche

Article	Libellé	Inscription BP	DM/Ouverture de crédit	Montant
D 4818	Charges à étaler		7.051 €	7.051 €
R 797	Transfert de charge except		7.051 €	7.051 €
D 6812	Amort charges à répartir		705 €	705 €
R 4818	Charges à étaler		705 €	705 €

Correction reprise des résultats

Article	Libellé	Inscription BP	DM/Ouverture de crédit	Montant
R 002	Report N-1	548.212 €	548.211,51 €	548.211,51 €

Amortissement supplémentaire – budget général

Article	Libellé	Inscription BP	DM/Ouverture de crédit	Montant
DF 6811	Amortisst	113.112 €	+ 643 €	113.755 €
DF 6815	Provision	20.000 €	- 643 €	19.357 €
RF 6419	Rembourst	40.000 €	+ 7.051 €	47.051 €
RF 777	Reprise s sub		+ 7.051 €	7.051 €

Amortissement matériel – SPANC

Article	Libellé	Inscription BP	DM/Ouverture de crédit	Montant
DF 6811	Amortissmt		184 €	184 €
DF 023	Virement invst	1.922 €	- 184 €	1.738 €
RI 021	Virement	1922 €	- 184 €	1.738 €
RI 28184	Mobilier		184 €	184 €

Amortissement – office du tourisme

Article	Libellé	Inscription BP	DM/Ouverture de crédit	Montant
DF 6811	Amortisst		+ 1.209 €	1.209 €
DF 023	Virement	36.412 €	- 1.209 €	35.203 €
RI 021	Virement	36.412 €	- 1.209 €	35.203 €
RI 28218	Autres		109 €	109 €
RI 28158	Autres		370 €	370 €
RI 28183	Informatique		107 €	107 €
RI 28184	Mobilier		43 €	43 €
RI 28188	Autres		580 €	580 €

Reversement de charges

Article	Libellé	Inscription BP	DM/Ouverture de crédit	Montant
DF 6411	Perso titul	22.000 €	1.768,90 €	23.768,90 €
RF 6419	Remb.		1.768,90 €	1.768,90 €

Correction avenant lot 2 – Maçonnerie – Centre périscolaire d'Athesans

La délibération du 24/01/2013 prévoyait la modification suivante :

N° lot	Entreprise	Montant initial HT	Avenant n°1 HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
2	SODEX ANTONIO	91.507,68 €	1.335,80 €	92.861,48 €	111.062,33 €

Or, le montant de l'avenant n°1 était de 1.535,80 € HT. La correction suivante doit donc intervenir :

N° lot	Entreprise	Montant initial HT	Avenant n°1 HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
2	SODEX ANTONIO	91.507,68 €	1.535,80 €	93.043,48 €	111.280 €

Les décisions modificatives ont été validées à l'unanimité par le conseil communautaire.

ADMINISTRATION GENERALE

8 - Avenant à la convention avec l'OPAC

Les services techniques de la communauté de communes s'occupent de la tonte autour des HLM situées Allée du parc à Villersexel. La convention est encore au nom de l'OPAC qui a désormais changé de nom. Il convient de faire un avenant au nom de Territoires Habitat.

La proposition a été validée à l'unanimité.

9 - Organisation des astreintes hivernales

Comme chaque année, la communauté de communes doit organiser les astreintes hivernales. 3 personnes sont affectées aux astreintes et 2 autres rejoindront en cours d'astreintes ce qui permettra d'établir des roulements plus longs. L'organisation est sinon identique aux années précédentes.

Les membres du conseil communautaire ont validé la proposition à l'unanimité.

10 - Création de la commission pour le choix des délégations de service public

La loi impose la création d'une commission pour les délégations de service public. La commission est composée du Président de la communauté de communes et de 3 membres élus et 3 suppléants.

Les membres suivants ont été élus par le conseil communautaire :

- Membres titulaires : Michel RICHARD – Henri BOSSERT – Daniel CLERC

- Membres suppléants : Colette CLERC – André MARTHEY – Christian PONSOT

Monsieur Christian PLAISANCE est désigné suppléant de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

11 - Convention partenaires extérieurs

L'entreprise qui réalise les travaux au pont de la Grange d'Ancin emprunte une partie des terrains appartenant à Monsieur FOLZER. Il est proposé un dédommagement de 150 € pour l'utilisation des terrains.

De plus, il a été proposé à Monsieur MOUREY une convention d'occupation du parking de son magasin. Le Président propose de verser 250 € annuels de dédommagement.

Le conseil communautaire a validé ces deux propositions.

12 - Bornage du terrain à Esprels – micro-crèche

Un bornage pour la délimitation de l'emprise de la micro-crèche doit intervenir à Esprels. Le coût de cette prestation est de 1.050 € HT. Le cabinet DELPLANQUE est chargé de la prestation.

STATUTS

13 - Adhésion au syndicat mixte départemental pour le numérique

Afin de réaliser la desserte du département en fibres optiques, le conseil général a créé un syndicat mixte pour l'aménagement numérique. Les adhérents sont les communautés de communes et la cotisation est fixée à 9€/habitant/an sur 10 ans. Cela représente une somme de 73.602 € par an pendant 10 ans soit un total de 736.020 €.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés pour siéger au sein du syndicat mixte.

Monsieur Alain BIZZOTTO est désigné délégué titulaire et Mme Annie CLERC est élue déléguée suppléante.

PERISCOLAIRE

14 - Fermeture des activités extrascolaires le mercredi après-midi

Une fréquentation en baisse le mercredi après-midi a été constatée depuis 7 mois (effectif moyen 5 enfants). Un courrier adressé aux usagers du service a été envoyé au mois de juin dernier pour avertir d'une probable fermeture si les effectifs ne remontaient pas. Aujourd'hui, les effectifs restent inchangés et tombent même à 1 enfant certains soirs. Il est donc proposé de fermer les activités extrascolaires du mercredi après-midi à Esprels tout en sachant que les enfants peuvent aller à Villersexel.

Le conseil communautaire a donné son accord pour la fermeture des mercredi après-midi à Esprels à 6 voix contre, 3 abstentions et 50 voix pour.

POINTS AJOUTES

15 - Acquisition d'un nouveau camion

Le Président énonce que l'ancien camion des services techniques a été déclaré économiquement irréparable suite à un accident de la circulation. Les services de la communauté de communes ont procédé à une consultation pour l'acquisition d'un nouveau véhicule. Trois entreprises ont été consultées à savoir :

- SEBAMAT à Baume les Dames
- Entreprise BOURLIER à Vesoul
- Entreprise LOCALURE à Lure

La communauté de communes recherchait un camion d'occasion avec un système AMPLIROLL. Seule l'entreprise LOCALURE disposait du modèle recherché. Le Président énonce que l'offre financière est de :

- 33.500 € HT pour le véhicule (40.066 € TTC)
- 8.250 € HT pour 2 bennes (9.867 € TTC)

Le Président propose d'acquérir ce nouveau matériel.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

16 - Subventions dans le cadre de la politique d'aide à l'habitat

Le Président énonce que plusieurs dossiers de demande de subvention dans le cadre des programmes Habiter Mieux et Habitat 2020 sont présentés. Le Président précise que la communauté de communes s'est engagée au financement dans les deux programmes.

Le Président propose donc d'attribuer les subventions aux dossiers présentés en annexe

Subventions versées dans le cadre du programme Habitat 2020 – Axe Autonomie

Coordonnées	Montant
70110 VILLAFANS	500 €
8, rue de la Grotte 70110 SENARGENT	291 €

Subvention dans le cadre du programme Habiter Mieux

12, rue Principale 70110 VILLARGENT	500 €
3, rue de Négrot 70110 ESPRELS	500 €
70110 PONT SUR L'OGNON	500 €
22, rue de Senargent 70400 MIGNAVILLERS	500 €
70110 MOIMAY	500 €

17 - Aide à la pierre

Le Président énonce que le Conseil Général dispose d'une politique d'aide à la création de logements locatifs à loyer modéré et très modéré sur l'ensemble de la Haute-Saône et notamment dans le parc des bailleurs privés.

Le Président énonce que le Conseil général sur le territoire pour lequel il a délégation de compétence, s'engage à majorer la subvention de l'ANAH et la porter de 30 % à 35 % ; et qu'il apportera sur ses fonds propres une subvention de 5 %, portant ainsi la subvention de base à 40 %.

Le Président énonce que la communauté de communes s'était associée à cet effort, en apportant une aide complémentaire de 5% qui permettait au porteur de projet d'obtenir 50% de subvention. Ce dispositif sera intégré dans le prochain contrat PACT avec des règles différentes. Pendant la période transitoire, le Président propose de maintenir le taux de 5% pour les projets de logement.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

18 - Réhabilitation des décharges – analyses complémentaires pour la décharge de Villersexel

Le Président énonce que le site de la décharge de Villersexel fait l'objet d'un traitement complémentaire au regard des lixiviats qui se dégagent. A ce titre, des analyses doivent être réalisées pour déterminer la technique de réhabilitation la plus adéquate. Le Président présente un devis d'un montant de 3.431,54 € HT (4.104,12 €). Ce devis correspond à l'ensemble des analyses à réaliser.

Le Président propose de valider le devis.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

19 – Modification financière auprès des francas pour l'ouverture du centre périscolaire à Athesans

Le Président énonce que le service périscolaire à Athesans est ouvert depuis le 3 septembre 2013. Le Président énonce que cette ouverture engendre une modification financière de la délégation de service public auprès des Francas puisque il s'agit d'un service supplémentaire. Le Président précise que le coût du service est de 43.701,50 € et que la participation de la communauté de communes s'élève à 23.090 €, déduction faite des subventions et de la participation des usagers.

Le Président propose d'inscrire cette somme supplémentaire au budget primitif 2013 ce qui entraîne la décision modificative suivante :

Article	Libellé	Montant
62878	Subvention autres organismes	+ 23.090 €
023	Virement section d'investissement	- 23.090 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 23.090 €
2313	Construction	- 23.090 €

La décision modificative a été validée à l'unanimité.

20 - Saisine d'un avocat

Le Président énonce que des agents de la communauté de communes ont été victimes de menaces. Dans le cadre de la protection des agents dans l'exercice de leur fonction, une plainte a été déposée et une audience devant la juridiction pénale doit avoir lieu.

Le Président propose de saisir un avocat pour défendre les agents de la communauté de communes. Les membres du conseil communautaire ont approuvé la proposition à l'unanimité.

21 - Micro-crèche – Esprels

Le Président énonce que l'avant-projet définitif pour la construction d'une micro-crèche à ESPRELS sera bientôt présenté par la maîtrise d'œuvre. Le dossier de consultation aux entreprises sera prochainement établi. Le Président propose donc de lancer une consultation pour la construction d'une micro-crèche à ESPRELS.

Les membres du conseil communautaire ont validé la proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.